

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le premier avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p><b>Absents :</b> Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. <b>Excusés :</b> Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. <b>Pouvoirs :</b> Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Pascale HAUK.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-034**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2010**

\*\*\*

**OBJET : Remboursement frais d'acquisition – Appareil photo – Départ du Père HOULE**

VU le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que le départ du Père HOULE a été l'occasion pour les Communes de la Paroisse SAINTE BLANDINE de démontrer leur attachement à un homme qui a toujours su faire montre d'écoute et de soutien envers la population.

Monsieur le Maire expose que le Père HOULE est un passionné de photos et que le choix d'un cadeau s'est naturellement porté vers l'acquisition d'un appareil photos.

Monsieur le Maire rappelle que la Paroisse SAINTE BLANDINE est composée des communes de MILLERY, CHARLY, VERNAISON et bien sûr VOURLES, et que une telle acquisition nécessite le versement par chaque commune de la somme de 106,47 €, la Commune de VOURLES s'étant chargée de faire l'avance des frais.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à demander le remboursement des frais engagés par la Commune de VOURLES et qui sera jointe au titre exécutoire à émettre auprès des Communes de la Paroisse SAINTE BLANDINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander le remboursement des frais engagés par la Commune de VOURLES et qui sera jointe au titre exécutoire à émettre auprès des Communes de la Paroisse SAINTE BLANDINE.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES